CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E8265** **VALABLE JUSQU'AU** **26/06/2027**

ÉDITÉ LE 14/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/2001

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 07/10/2024

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOULOUSE 434635

Siret : 434 635 165 00039

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 00 4

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 584745P

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 584745P

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : ENTREPRISE DE RENOVATION ET D'AMELIORATION DE L'HABITAT EN ABREGE ERAH

7 BIS CHEMIN LEGOUX
31320 PECHABOU

Téléphone : 05 61 26 30 31 **Fax :**

Portable : 06 08 72 90 89

Responsabilité légale :
SANCHEZ FRÉDÉRIC GÉRANT

Site Internet : http://www.erah.pro

E-mail : erah@erah.pro

Effectif moyen : 16 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 130 000 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4341	Parquets collés et flottants (Technicité courante)	16	15/01/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

14/04/2026 16:46

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.